



PROCES VERBAL n° 04
Commission Régionale Contrôle des mutations
SAISON 2026 - 2027

Réunion du : 17 août 2026

Présidence : M. Jean DOMINICI

Présent(s) : MM Serge PISTOROZZI, Frédéric ARRIGONI, Vincent BATTESTI, Joseph BONAVIDA,
Sébastien CAPOLINI, Jean-Louis DOTTEL, Jean FORNACCIARI Jean-François
GIANNETTINI, Louis SABIANI et Antoine ROMBALDI

Absent(s) :

Excusé(s) :

1°) CAS DES JOUEURS U17, Mikael MASSADI et Jean Come PETROLO de l'ASC PIEVE DI LOTA à l'AS FURIANI AGLIANI (Ligue Corse de Football).

DEMANDE DISPENSE CACHET MUTATION.

Suite au courriel de l'AS FURIANI AGLIANI en date du 13 juillet 2026, la Commission **annule la décision précédente** (Voir P.V. C.R.M. du mercredi 10 août 2026), et **remet le cachet mutation** aux deux joueurs Mikael MASSADI et Jean Come PETROLO au profit du club de l'AS FURIANI AGLIANI et charge le secrétariat de la Ligue Corse de Football de la mise en place de cette décision.

2°) CAS DU JOUEUR SENIOR, Rayane COUISSI du FJE BIGUGLIA au FC LUPINU (Ligue Corse de Football).

OPPOSITION A CHANGEMENT DE CLUB

Jugeant en premier ressort :

Considérant que le club quitté a répondu par mail en date du jeudi 11 août 2026, en précisant que le club du FJE BIGUGLIA s'oppose au départ du joueur car il n'a pas réglé sa cotisation pour la saison 2025-2026. La Commission ne peut retenir ce motif car la licence a été validée par le club sans que le règlement de la cotisation ne soit effectué, et demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football (service des licences) de lever informatiquement l'opposition pour le joueur sénior Rayane COUISSI au profit du club du FC LUPINU.

3°) CAS DU JOUEUR SENIOR, Fritz JOSEPH de L'A.A.S SARCELLES au GALLIA C. LUCCIANA

OPPOSITION A CHANGEMENT DE CLUB

Suite au courriel de l'ASS SARCELLES (Ligue Paris Ile de France – District Val d'Oise Football), en date du lundi 14 août 2026 et compte tenu du fait que le club de l'ASS SARCELLES a levé l'opposition et donné l'accord de sortie, la Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football (service des licences) de lever informatiquement l'opposition pour le joueur sénior Fritz JOSEPH au profit du club du GALLIA C. LUCCIANA.